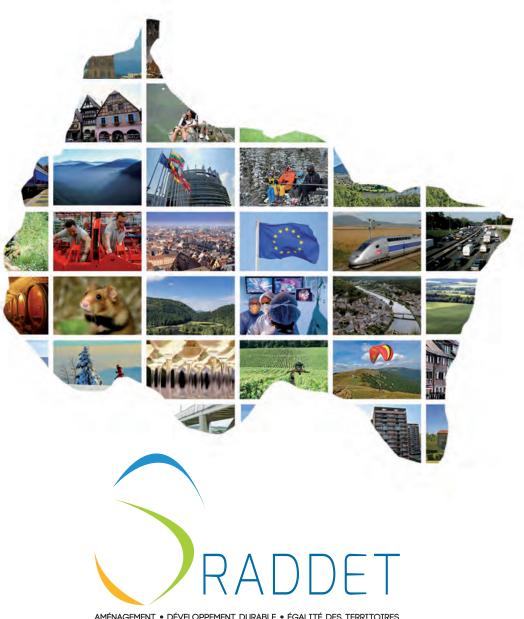




Stratégie du Grand Est en 40 objectifs

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT. DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES DU GRAND EST



Sommaire

LA STRATEGIE. LE FROIT D'ON TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION INTENSE	4
Axe 1 - Grand Est, terre d'Europe, solidaire et connectée	6
NOS TERRITOIRES CONNECTÉS Objectif 1 • Connecter tous les territoires au très haut débit et développer les usages du numérique Objectif 2 • Consolider l'armature urbaine régionale qui structure les territoires Objectif 3 • Pérenniser les infrastructures de transport, y compris le réseau secondaire Objectif 4 • Préserver et reconquérir la trame verte et bleue Objectif 5 • Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie	6
UNE MÊME AMBITION POUR CHAQUE TERRITOIRE Objectif 6 • Rechercher les solidarités entre territoires et les réciprocités urbain-rural Objectif 7 • Désenclaver les territoires isolés Objectif 8 • Gommer les effets frontières et améliorer les échanges avec les territoires voisins	7
UNE MOBILISATION COLLECTIVE	8
Objectif 9 • Optimiser les coopérations et encourager toute forme d'expérimentation Objectif 10 • Organiser les gouvernances et associer les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la stratégie Objectif 11 • Améliorer les connaissances sur tous les sujets du SRADDET et les faire connaître	
Axe 2 • Grand Est, terre unie autour de ses richesses et savoir-faire	9
NOS RESSOURCES, MOTEURS DE L'ÉCONOMIE LOCALE Objectif 12 • Créer les conditions favorables au développement économique territorial Objectif 13 • Conforter une agriculture durable pour des produits de qualité à l'export ou en proximité Objectif 14 • Valoriser la ressource en bois avec le souci d'une gestion multifonctionnelle des forêts Objectif 15 • Développer les énergies renouvelables et diversifier le mix énergétique Objectif 16 • Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti Objectif 17 • Valoriser les plateformes multimodales de transport de marchandises Objectif 18 • Prévenir la production de déchets et augmenter la valorisation des déchets produits Objectif 19 • Prévoir les capacités des installations de gestion des déchets au regard des quantités produites	9
UNE BELLE RÉGION OÙ IL FAIT BON VIVRE Objectif 20 • Construire et véhiculer collectivement une image positive du Grand Est Objectif 21 • Développer le tourisme en valorisant nos spécificités territoriales Objectif 22 • Miser sur la culture comme un des facteurs d'attractivité des territoires Objectif 23 • Valoriser l'offre sportive et les activités de pleine nature Objectif 24 • Renforcer l'offre de santé sur les territoires Objectif 25 • Optimiser les services de proximité et leur accessibilité	11
UNE NATURE PRÉSERVÉE ET VALORISÉE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES Objectif 26 • Améliorer la qualité de l'air en lien avec les enjeux de santé publique Objectif 27 • Améliorer la gestion de la ressource en eau Objectif 28 • Préserver le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux, les paysages Objectif 29 • Réduire la consommation du foncier naturel et agricole	12
Axe 3 • Grand Est, terre d'innovations et de solutions durables	13
DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS POUR RESPECTER LA PLANÈTE	13
Objectif 30 • Promouvoir un urbanisme de qualité pour des centres-villes/villages attractifs et adaptés aux risques climatiques Objectif 31 • Mettre les mobilités au cœur de l'urbanisme Objectif 32 • Adapter l'habitat aux dynamiques démographiques, à la transition énergétique et aux nouveaux modes de vie Objectif 33 • Responsabiliser le citoyen, encourager les démarches participatives et les dialogues	
DES SOLUTIONS ÉCONOMIQUES DURABLES FACE AUX MUTATIONS DU MONDE	14
Objectif 34 • Promouvoir l'économie circulaire pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies Objectif 35 • Rechercher l'efficacité énergétique industrielle et accompagner l'économie verte Objectif 36 • Reconvertir les friches et accompagner les territoires en mutation Objectif 37 • Accompagner l'agriculture face aux impacts du changement climatique Objectif 38 • Réinventer le modèle économique des transports et préparer ses évolutions	
DES MOBILITÉS RÉINVENTÉES ET RESPONSABLES Objectif 39 • Promouvoir les mobilités nouvelles, durables et solidaires	15
Objectif 40 • Devenir une référence en matière de logistique de demain	1 [
VERS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS	15

Édito



ace au changement climatique et aux conséquences d'un monde internationalisé, le Grand Est relève les défis qui lui permettront de construire un avenir durable pour nos territoires.

Notre priorité, en fil rouge de notre stratégie : la transition énergétique et écologique, condition nécessaire pour un futur viable. La cohésion et la solidarité des territoires sont également un pilier de notre schéma pour « faire région » et rechercher l'équité territoriale.

Ce projet d'avenir met aussi en perspective les atouts du Grand Est: région européenne aux dynamiques transfrontalières intenses, maillée d'un réseau de villes qui couvre le territoire, dotée d'une nature riche et variée, source de bien-être, et portant de grandes filières industrielles et agricoles, notamment viticoles. Nos spécificités sont à préserver et à valoriser pour la qualité de vie de nos habitants, l'identité de nos territoires, et le rayonnement de notre région.

Fédérons nos ambitions autour du SRADDET pour faire du Grand Est une terre qui compte. Traçons notre chemin ensemble vers 2050, pour le bien-être de nos citoyens, la pérennité de notre économie locale et la réussite de nos territoires!

Jean Rottner

Président de la Région Grand Est

LA STRATÉGIE: LE FRUIT D'UN TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION INTENSE

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est le projet des territoires du Grand Est. À ce titre, il est un élément fédérateur de la construction régionale. À visée prospective, ce schéma propose une stratégie permettant de répondre collectivement aux grands défis d'aujourd'hui et de demain à l'horizon 2050.



Dépasser les frontières pour un rayonnement du Grand Est



Cette stratégie est le fruit d'un important travail de concertation et de temps forts qui ont débuté le 9 février 2017 à Metz avec l'événement de lancement du SRADDET:

- Six séminaires de co-construction ont réuni environ 1500 participants: élus, techniciens, représentants du monde associatif et des entreprises. Ces temps forts, complétés par de nombreuses réunions de travail techniques et thématiques, ont permis d'enrichir le diagnostic du SRADDET, d'établir les enjeux de notre territoire régional et de construire la stratégie d'aménagement et de développement du Grand Est.
- En complément de ces temps d'échanges, les territoires et partenaires (État, collectivités territoriales, partenaires transfrontaliers, partenaires privés dont les acteurs du domaine de l'énergie et du transport, associations notamment environnementales...) ont fait parvenir près de 100 contributions écrites à la Région. Ce travail complet a permis d'enrichir à la fois l'état des lieux, la stratégie et alimente actuellement les réflexions sur les règles et les mesures d'accompagnement du futur fascicule du SRADDET.
- Enfin, le SRADDET n'est pas le schéma de l'institution régionale mais bien du Grand Est et des territoires qui le composent. C'est pourquoi la stratégie du SRADDET a été présentée lors de **13 rencontres territoriales**, du 29 janvier au 9 février 2018. Ces réunions ont mobilisé près de **1200 participants** et ont permis de **partager les 40 objectifs** du rapport du SRADDET avec les territoires avant de les décliner en règles générales et en mesures d'accompagnement dans le fascicule.

LES SÉMINAIRES SRADDET :

- 19 mai 2017 à Châlonsen-Champagne: aménagement et égalité des territoires
- 16 juin 2017 à Nancy: transports et mobilités
- 26 juin 2017 à Metz: biodiversité et eau
- **5 juillet 2017 à Strasbourg**: climat, air et énergie
- 20 novembre 2017, à Strasbourg: enjeux du transfrontalier
- 23 novembre 2017 à Metz:
 Grand Est, vers une nouvelle vision des territoires sur les grands enjeux transversaux



UNE VISION EN 40 OBJECTIFS STRUCTURÉE **AUTOUR DE 3 AXES STRATÉGIQUES**

À l'heure des grandes mutations mondiales et des nécessaires évolutions qu'elles engendrent, le Grand Est dessine son avenir. Grâce au SRADDET, notre région se dote d'un outil stratégique essentiel pour concrétiser notre ambition collective.



Axe 1 Grand Est, terre d'Europe, solidaire et connectée

La spécificité du Grand Est réside dans la riche diversité des territoires qui le composent. Leur cohésion, à toutes les échelles, est un enjeu majeur, au cœur de notre projet, « Faire région » vise à développer les coopérations, les complémentarités et les solidarités territoriales, garanties d'équilibre et d'équité en matière de transports, d'énergie, d'accès au numérique. C'est l'objectif d'une région européenne 100 % connectée, au bénéfice de tous.



Axe 2 Grand Est, terre unie autour de ses richesses et savoir-faire

Le Grand Est possède en outre des ressources multiples, remarquables, attractives. Naturelles, économiques, culturelles, celles-ci fondent l'identité de notre territoire et sont les piliers d'un cadre de vie de qualité, adapté aux besoins de ses habitants, où il fait bon vivre. Préservées et valorisées, elles sont un levier majeur pour renforcer durablement l'attractivité touristique et résidentielle de notre région, pour faire rayonner son image en France, en Europe et au-delà.



Axe 3 Grand Est, terre d'innovations et de solutions durables

L'esprit d'innovation fait également partie intégrante de la dynamique du Grand Est. Confrontée aux défis de la transition énergétique et de la révolution numérique, notre région doit s'adapter et profiter de ces opportunités de développement. De nouvelles solutions responsables, impliquant l'ensemble des acteurs et des citoyens, sont à mettre en œuvre, en matière d'aménagement urbain, de production, de consommation, de déplacements. L'avenir durable de notre territoire en dépend.







Grand Est, terre d'Europe, solidaire et connectée

Notre ambition « Entièrement fibrée, maillée de réseaux de transports, traversée par des corridors écologiques, elle est bien structurée. Ses centralités urbaines fonctionnent en réseau et optimisent les échanges. Espace de coopération, elle incarne le fait européen. »

Nos territoires connectés

Le Grand Est renforce son attractivité en consolidant ses réseaux numériques, énergétiques, écologiques et de transports. Le développement des pôles urbains en lien avec leurs territoires d'influence et des interconnexions avec les régions voisines et les pays frontaliers permet à la région d'être mieux structurée, au service de ses habitants et de ses entreprises.

Objectif 1 • Connecter tous les territoires au très haut débit et développer les usages du numérique

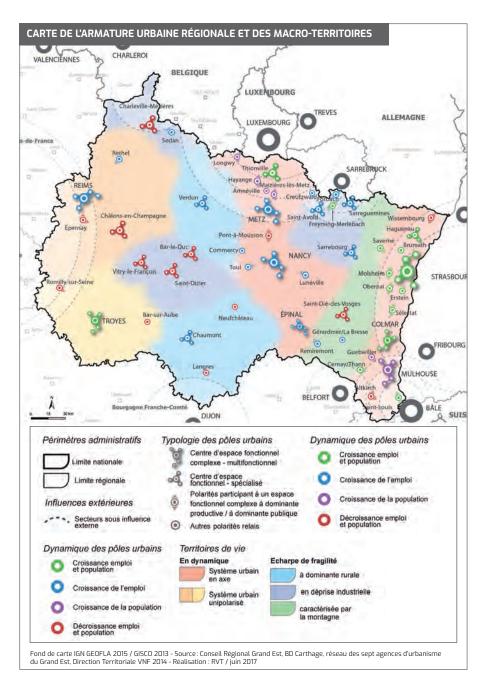
Résolument inscrit dans son temps, le SRADDET porte l'ambition de finaliser la couverture de tout le territoire par la fibre Très Haut Débit tout en affirmant la nécessité d'intégrer le développement des usages numériques dans l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement des territoires. En effet, le numérique apparaît aujourd'hui comme une condition sine qua non du développement des territoires. Ce réseau de communication et d'échanges immatériels constitue pour la région, et notamment les territoires ruraux, une des clés de son ouverture, de son accessibilité et de son attractivité résidentielle et économique.

ÉOUIPER 100 % DES TERRITOIRES **AVEC LA FIBRE THD À L'HORIZON 2023**



Objectif 2 • Consolider l'armature urbaine régionale qui structure les territoires

Le Grand Est s'organise autour d'une armature urbaine, composée de ses agglomérations, ses villes moyennes et ses villages. Pour conforter ce squelette régional qui concentre activités, populations et services, le SRADDET réaffirme le rôle moteur l'**Eurométropole** de Strasbourg, capitale européenne et régionale, mais aussi celui des grandes agglomérations de Reims, Metz, Nancy, Mulhouse tout comme l'ensemble du réseau des villes moyennes et des polarités-relais jouant un rôle structurant dans leurs territoires.









Objectif 3 • Pérenniser les infrastructures de transport, y compris le réseau secondaire

RÉGÉNÉRER 800 km DE VOIES «VOYAGEURS» _{ет} 500 km DE «FRET» D'ICI 2025



Pour jouer pleinement son rôle d'organisation et d'animation économique et sociale, ce tissu de métropoles, de villes et de villages doit s'appuyer sur un réseau d'infrastructures de transport efficient et en capacité de répondre aux besoins et usages quotidiens de mobilité des voyageurs et des marchandises. Le diagnostic a soulevé que ce réseau est aujourd'hui dense et répond globalement aux besoins du territoire. Ainsi, l'objectif du SRADDET est de pérenniser les infrastructures de transport, et notamment le réseau secondaire. La complémentarité entre les modes de transport et les facilités d'échanges entre les réseaux (national, régional, urbain, rural) doivent guider l'organisation des transports afin de faciliter les déplacements. Un effort particulier doit se porter sur l'organisation des correspondances et rabattements autour d'un réseau de pôles d'échanges de qualité et accessibles à tous.

Objectif 4 • Préserver et reconquérir la trame verte et bleue

La trame verte et bleue, composée de diverses sous-trames (forêts, milieux aquatiques et humides, milieux ouverts de prairies...), structure le territoire et s'inscrit dans les grands corridors européens. Le SRADDET réaffirme l'importance de préserver et de reconquérir les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. Cette trame verte et bleue qui abrite une grande diversité d'espèces rend également de nombreux services: cadre de vie de qualité et rôle socioculturel, développement économique (tourisme, approvisionnement alimentaire et énergétique...), qualité de l'eau, régulation du climat et lutte contre le risque d'inondation.

> RÉDUIRE LES RUPTURES ET LES OBSTACLES POTENTIELS **AUX CORRIDORS DE BIODIVERSITÉ** + 100 % DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS EN COHÉRENCE AVEC LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



Objectif 5 • Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie

Dans une perspective de transition énergétique majeure, l'intensification des connexions doit également concerner la distribution des ressources. Ainsi, le SRADDET affirme la nécessité d'adapter les réseaux de transport et de distribution d'énergie, tant électrique que de gaz, en anticipant l'évolution nécessaire de ces réseaux et leurs interconnexions transfrontalières et interrégionales afin de les adapter à la montée en puissance des énergies renouvelables et à la recomposition du mix énergétique.

Une même ambition pour chaque territoire

Le développement des solidarités et des réciprocités entre les territoires permet une meilleure cohésion régionale. Des coopérations renforcées où chacun a sa place donnent lieu à un rééquilibrage harmonieux notamment pour le désenclavement des secteurs ruraux.

Objectif 6 • Rechercher les solidarités entre territoires et les réciprocités urbain-rural

COUVRIR 100 % **DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES** PAR UNE STRUCTURE **DE GOUVERNANCE À HORIZON 2030**



L'objectif est de rechercher les solidarités entre territoires en s'appuyant sur leurs complémentarités. La notion de réciprocités territoriales est aussi au cœur des réflexions, notamment entre les espaces urbains et ruraux. L'enjeu est ainsi de valoriser la place de chaque territoire et de favoriser les synergies. Cette réciprocité urbain-rural peut prendre des formes très concrètes comme des projets d'alimentation de proximité ou d'énergies renouvelables entre les espaces de production et de consommation. Cet objectif se décline tout particulièrement sur la thématique de l'eau avec la volonté de créer les conditions d'une responsabilité partagée sur les grands bassins hydrographiques en favorisant les solidarités amont-aval et urbain-rural.



PROPOSER UN BOUQUET DE SOLUTIONS DE MOBILITÉ SOUPLES ET ADAPTABLES POUR LES ZONES NON-COUVERTES PAR UNE AUTORITÉ ORGANISATRICE DE MOBILITÉ DURABLE (AOMD)

Objectif 7 • Désenclaver les territoires isolés

Cette solidarité territoriale doit également se traduire dans l'organisation des mobilités, notamment pour le désenclavement des territoires isolés. L'amélioration de l'accessibilité des territoires isolés doit se faire en privilégiant les **transports collectifs** lorsque cela est opportun, mais aussi par le développement de **mobilités alternatives** (transport à la demande, covoiturage...) et **solidaires**. Enfin, l'arrivée du **numérique** dans les territoires les plus ruraux et les évolutions qu'il permet (e-services, télétravail...), sera un élément de connexion supplémentaire des territoires isolés.



VERS PLUS D'EMPLOIS TRANSFRONTALIERS

Objectif 8 • Gommer les effets frontières et améliorer les échanges avec les territoires voisins

Le SRADDET cherche enfin à gommer les effets-frontières pour **optimiser les liaisons du Grand Est avec les territoires voisins**, et notamment pour développer son ouverture vers le sud de la France et de l'Europe. Pour ce faire, il convient de privilégier les modes durables de transport comme le fluvial, le ferroviaire et les mobilités nouvelles. Plus localement, les **entrées sur le territoire du Grand Est** doivent être valorisées (vitrine économique et touristique, habitat de haute qualité environnementale...) et des **dysfonctionnements** sont à lever localement, notamment sur le versant transfrontalier.

Une mobilisation collective

Le devenir de nos territoires se fera par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens de la région. Il s'agit, dans tous les domaines d'action, de favoriser la coopération, l'expérimentation et l'engagement à tous les niveaux de décision.

Objectif 9 • Optimiser les coopérations et encourager toute forme d'expérimentation

Le Grand Est souhaite tirer parti de sa position stratégique et de son ouverture sur l'Europe et les régions voisines en réaffirmant son attachement aux démarches de coopérations transfrontalières (Rhin supérieur, Grande Région, Eurodistricts...) et de relations interrégionales déjà mises en œuvre. Cet objectif projette aussi les territoires dans la nouvelle dimension régionale avec l'importance de travailler en réseau entre territoires voisins (démarches d'inter-SCoT, réseaux de villes...) pour plus de cohérence, faire région et rayonner davantage collectivement. Les coopérations passent aussi par l'optimisation des coopérations inter-EPCI qui s'incarnent dans les Pays/PETR et les SCoT avec une volonté de mutualiser l'ingénierie territoriale à une maille pertinente et de rationaliser leurs périmètres. Toutes ces coopérations ont vocation à faire émerger des expérimentations qui sont à encourager (zone d'activité transfrontalière, innovation en milieu rural, économie sociale et solidaire...).



Objectif 10 • Organiser les gouvernances et associer les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la stratégie

La Région et ses partenaires appellent à travers le SRADDET à questionner les modalités de travail en commun afin d'amplifier les dynamiques partenariales existantes. L'objectif est donc de renouveler et d'organiser les gouvernances dans les grandes thématiques du schéma en s'appuyant sur les avancées déjà réalisées. Au-delà des gouvernances prévues par la loi, comme le Comité régional de la biodiversité (CRB) ou la Commission consultative pour les déchets, le Grand Est met en place la Concertation régionale énergie atmosphère du Grand Est (CREAGE) et affirme la nécessité d'une nouvelle gouvernance des transports. Au-delà de ces instances à l'échelle régionale, chacun (collectivités, associations, acteurs économiques, organismes publics ou privés...) a son rôle à jouer à son échelle, dans la réalisation des objectifs partagés du SRADDET. Le renouvellement du mode de gouvernance permettra de mieux associer les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la stratégie.



METTRE EN PLACE
UNE « CONFÉRENCE DES MOBILITÉS »
réunissant l'ensemble des Autorités
Organisatrices de la Mobilité...

Objectif 11 • Améliorer les connaissances sur tous les sujets du SRADDET et les faire connaître

Pour créer les conditions de cette mobilisation commune, la mise en place d'observatoires sur les différents sujets du SRADDET (transport, biodiversité, climat, rénovation du bâti, foncier...) ainsi que le partage des connaissances, la sensibilisation et la communication sont essentiels. L'enjeu est ici de développer une compréhension et une appropriation partagées des enjeux et des objectifs du SRADDET par la connaissance et sa diffusion.



METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL BIODIVERSITÉ, UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL SUR LES DÉCHETS...

Axe 2 Grand Est, terre unie autour de ses richesses et savoir-faire

Notre ambition « Riche de ses territoires variés, elle développe son économie locale. Elle se positionne sur les filières durables et l'excellence de ses produits. Elle attire par son patrimoine culturel et naturel qu'elle valorise et préserve. Elle offre à ses habitants bien-être et qualité de vie pérennes. »

Nos ressources, moteurs de l'économie locale

Le Grand Est met à profit les ressources et les savoir-faire spécifiques de son territoire. Ses richesses sont valorisées et développées durablement, dans le respect des enjeux écologiques. Dans ce cadre, le SRADDET s'inscrit en parfaite complémentarité avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Objectif 12 • Créer les conditions favorables au développement économique territorial

L'enjeu est de favoriser l'ancrage local des entreprises et la diversification de l'activité économique autour des savoir-faire, des ressources locales et de la formation. Il s'agit également de développer l'économie de proximité et les filières locales. Pour cela, l'ambition est d'améliorer l'attractivité économique, notamment par la connaissance du potentiel d'accueil des entreprises sur les territoires, d'abord au sein des centralités, puis dans les zones d'activités économiques existantes, ou encore dans les friches dont la réhabilitation est possible. Par ailleurs, il s'agit de maintenir, d'attirer et de former une maind'œuvre qualifiée et répondant aux besoins des filières locales, de faciliter les mobilités ou encore le télétravail. L'objectif vise enfin à tirer parti de la proximité du marché de l'emploi dynamique des grandes agglomérations voisines, comme Bâle, Luxembourg ou encore Paris, notamment en travaillant sur la problématique de la formation et du multilinguisme sur le versant transfrontalier de la région.

Objectif 13 • Conforter une agriculture durable pour des produits de qualité à l'export ou en proximité

La place importante de l'agriculture et de la viticulture dans la vie économique et l'aménagement des territoires doit être pérennisée et développée dans une approche plus intégrée et qualitative. Que ce soit à l'export ou en circuit court, l'objectif est d'abord d'assurer le renouvellement des actifs agricoles qui contribuent à l'aménagement de nos campagnes. L'enjeu est aussi de capter davantage la valeur ajoutée sur le territoire par le développement de filières locales complètes, qui renforcent la transformation des produits sur nos territoires, développent les marchés locaux et les productions de qualité, bio ou encore labellisées. Les nouveaux débouchés offerts par la « bioéconomie » sont également à développer autour des agro-énergies, des matériaux biosourcés ou encore de la chimie verte.

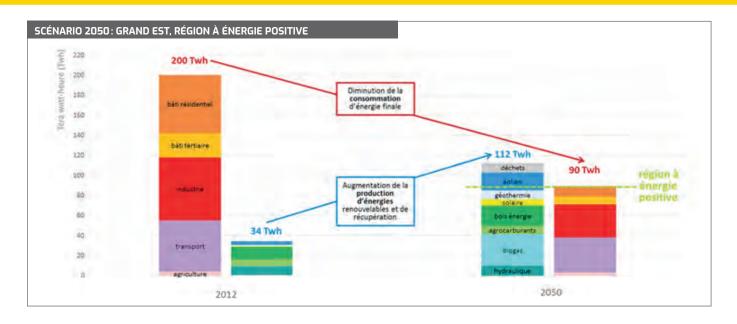
Objectif 14 • Valoriser la ressource en bois avec le souci d'une gestion multifonctionnelle des forêts

La ressource en bois constitue également une opportunité d'avenir. La valorisation économique du bois, via des filières locales en cours de structuration, doit se faire dans le respect de la hiérarchie des usages du bois - autour du bois d'œuvre pour les matériaux, puis du bois d'industrie en papeterie par exemple et enfin du bois énergie - et dans le respect des fonctions environnementales (qualité de la forêt, lieu de vie de nombreuses espèces) et sociales (loisirs, sport de nature, culture, santé) des forêts.











ATTEINDRE 40 %
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2030
ET 100 % EN 2050

Objectif 15 • Développer les énergies renouvelables et diversifier le mix énergétique

Cet objectif réaffirme la volonté de mettre en œuvre la transition énergétique dans le Grand Est, en **développant les énergies renouvelables et leurs filières.** Cet objectif s'appuie sur un choix de scénario ambitieux de **territoire à énergie positive à horizon 2050**, avec une déclinaison proposée par types d'énergies renouvelables (biogaz, éolien, hydraulique, géothermie...) dans un but de **diversification du mix énergétique.** Si la mise en œuvre de ces objectifs ambitieux est essentielle, le développement des énergies renouvelables doit également se faire dans le respect des enjeux de préservation des paysages et du patrimoine naturel.



ET RÉDUIRE DE 60 %
LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
DU SECTEUR TERTIAIRE EN 2050

Objectif 16 - Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti

Cet objectif de **généralisation des rénovations énergétiques des bâtiments** est **déjà à l'œuvre dans les territoires.** Toutefois, face à la faible efficacité énergétique du parc de bâtiments dans le Grand Est, il est important d'accélérer et d'amplifier ces dynamiques en place afin d'accroître les performances énergétiques notamment des logements, dont plus de la moitié ont été construits avant 1975. La volonté de **consommer moins d'énergie**, premier pilier de la transition énergétique, est réaffirmée dans cet objectif qui permet de générer de nombreux emplois locaux, de développer une filière locale de produits bio-sourcés et de nouveaux réseaux d'acteurs dans le secteur du bâtiment.

Objectif 17 • Valoriser les plateformes multimodales de transport de marchandises

La région dispose d'infrastructures et d'équipements de transports nombreux, même si certains restent sous-exploités ou parfois se concurrencent entre eux. Afin d'encourager le report modal, de la route vers des modes plus propres et de créer une alternative performante au mode routier, il est nécessaire de valoriser les **plateformes de transport multimodales existantes** (fluviales et aéroportuaires), en les rendant bi, voire tri-modales et en développant leurs services.

Objectif 18 • Prévenir la production de déchets et augmenter la valorisation des déchets produits

La Région et ses territoires souhaitent poursuivre leurs efforts dans le domaine de la réduction de la production de déchets en amplifiant les mesures de prévention déjà mises en œuvre. Cet objectif premier doit être accompagné d'une politique soutenue en faveur du renforcement des capacités de recyclage et de valorisation des déchets notamment pour diminuer l'exploitation des ressources minérales. L'appréhension des déchets en tant que ressources, constitue en effet pour la région un enjeu majeur d'avenir.

VALORISER 70 %
DES DÉCHETS DU BTP EN 2050

RÉDUIRE DE **50** % L'INCINÉRATION DES DÉCHETS SANS VALORISATION ET DE 50 % LES CAPACITÉS AUTORISÉES DE STOCKAGE EN 2025

Objectif 19 • Prévoir les capacités des installations de gestion des déchets au regard des quantités produites

Le Grand Est dispose d'un bon maillage en installations de stockage et de traitement des déchets. Au-delà des évolutions réglementaires et technologiques, ces centres devront évoluer en fonction des contextes démographiques et économiques des territoires pour s'adapter aux besoins, tout en recherchant constamment à minimiser leurs impacts sur l'environnement. L'adaptation des capacités et la localisation des installations de traitement des déchets sont un élément central pour optimiser le traitement et la valorisation des déchets.

Une belle région où il fait bon vivre

Les richesses de notre territoire, paysagères, culturelles, patrimoniales ainsi que la qualité de vie qu'il offre, constituent des atouts à promouvoir pour faire rayonner le Grand Est.

Objectif 20 • Construire et véhiculer collectivement une image positive du Grand Est

Le Grand Est est une terre d'histoire européenne (lieux anciens de commerces et d'échanges, grandes guerres, construction européenne...) et un point de contact des influences culturelles françaises et germaniques et plus lointaines du nord et du sud de l'Europe. C'est également un espace d'une grande naturalité (cours d'eau, massifs anciens des Vosges et des Ardennes) où la richesse de ses ressources a prédisposé un développement industriel puissant, un artisanat varié et des savoir-faire d'excellence. Ses monuments, sites majeurs et personnages témoignent de ces apports, de ce riche brassage culturel entre les hommes, la nature, les arts et les techniques. Terre d'accueil et de création, le Grand Est a su associer à son développement des populations nouvelles, des talents nouveaux. Cette région de caractère où il fait bon vivre, aux langues régionales encore vivantes, possède aussi une diversité d'espaces urbains offrant de nombreux services aux habitants et aux acteurs économiques, des réseaux performants qui autorisent des déplacements rapides, une capacité des territoires à innover... L'ambition est donc de valoriser cette richesse et de partager un récit commun pour véhiculer une image attractive du Grand Est.

Objectif 21 • Développer le tourisme en valorisant nos spécificités territoriales

Grâce à la richesse et aux **spécificités de ses territoires**, Le Grand Est dispose d'un potentiel touristique important qui peut être déployé autour d'une grande diversité de thématiques (histoire et mémoire, agrotourisme, œnotourisme et gastronomie, nature et montagne, tourisme fluvial et cyclotourisme, thermalisme et bien-être, patrimoine et culture, festivals, musique, arts du feu...). En articulation avec le Schéma régional du développement du tourisme (SRDT), cette activité peut être soutenue et confortée par le développement de sites d'accueil et la structuration en réseaux d'itinéraires touristiques. Ces réseaux qui pourront à terme s'appuyer et entrer en synergie avec la mise en place d'un Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes.

Objectif 22 • Miser sur la culture comme un des facteurs d'attractivité des territoires

Le Grand Est mise sur la culture en tant que secteur d'innovation et de création, mais également comme puissant moyen de cohésion sociale. Pour ce faire, il s'agit d'accompagner l'ensemble des éléments qui permettront de développer l'économie (filières, import et export) et les réseaux de création et de créativité culturelles dont ceux du numérique (industries créatives). Il est essentiel de faciliter l'accueil et le maintien des talents (écoles d'art et d'architecture) et de renforcer la notoriété de nos monuments, musées, centres d'interprétation et centres mémoriels... Pour favoriser l'accès à la culture pour tous et dans tous les territoires, la présence d'artistes et d'entrepreneurs culturels qui participent à la chaîne de valeur et dynamisent le rapport culture-habitants est primordiale. Les conditions de leur maintien s'appuient tout particulièrement sur la diversification des équipements culturels, leur accessibilité, leur mise en réseau et leur capacité de rayonnement et d'adaptation pour répondre aux nouveaux enjeux de la création et aux attentes nouvelles de la population.

Objectif 24 • Renforcer l'offre de santé sur les territoires

L'accès à une offre de santé performante et de qualité est une composante majeure de l'attractivité de notre région et du bien-être de ses habitants. C'est pourquoi, les acteurs concernés doivent agir en collaboration afin de renforcer l'offre de santé, notamment de proximité ou encore de mettre en œuvre les outils et les pratiques de télésanté-télémédecines, de favoriser les organisations efficaces entre professionnels de santé et de susciter les initiatives et les innovations sur les territoires. L'offre médicale constitue un défi maieur à travailler en partenariat étroit avec les territoires et dans une logique de complémentarité des équipements existants. Cet objectif fait écho au Plan régional de santé (PRS).

Objectif 25 • Optimiser les services de proximité et leur accessibilité

Pour satisfaire les besoins des habitants et des entreprises, mais également pour faciliter leur accueil et leur ancrage, la Région en partenariat avec les Départements et les territoires, doivent veiller à optimiser les services de proximité et leur accès. L'offre de services publics et marchands (artisanat, commerces...) doit être attractive et accessible pour tous. Parmi les leviers d'actions, le **déploiement du** numérique et de ses usages constituera un élément important, qui accompagnera l'ensemble des réflexions menées autour des mobilités et du renforcement du maillage de pôles de services en articulation avec l'armature urbaine.

Objectif 23 • Valoriser l'offre sportive et les activités de pleine nature

En articulation avec le Schéma régional de développement des sports (SRDS), la stratégie régionale souhaite développer l'offre sportive en s'appuyant prioritairement sur la complémentarité du maillage d'équipements existants à toute échelle. Il convient d'identifier et de maintenir à la fois les lieux de pratique autonome et les équipements structurants d'envergure métropolitaine participant au rayonnement du Grand Est. Ceci dans l'objectif d'accroître les synergies et développer le cas échéant des partenariats, voire des mutualisations et d'accompagner le sport de compétition. L'offre de pleine nature, qui permet également de répondre à certains enjeux de santé publique devra être structurée dans le respect de l'ensemble des fonctions des écosystèmes et devra permettre une approche tant touristique, économique, que pédagogique afin de renforcer le partage de connaissances et le respect des milieux.



PLACER LE GRAND EST **COMME « BASE ARRIÈRE » DES JEUX OLYMPIQUES 2024**

Une nature préservée et valorisée pour les générations futures

C'est une responsabilité majeure du Grand Est, à l'égard de ses habitants et des générations futures, de préserver le patrimoine naturel spécifique de notre région, sa ressource en eau, sa biodiversité, ses espaces.

Objectif 26 • Améliorer la qualité de l'air en lien avec les enjeux de santé publique

Les différentes activités humaines du territoire produisent de nombreux polluants qui nuisent à la santé humaine et qui sont également responsables de la dégradation de nombreux édifices dans le cas de la pollution atmosphérique. C'est pourquoi, il est nécessaire que les territoires et les acteurs du monde économique mettent en place des actions visant à améliorer la qualité de l'air. Pour ce faire, la Région déploie à travers cette stratégie plusieurs objectifs de nature à amplifier la transition énergétique, engager les territoires dans une transformation importante des habitudes de déplacements et à accompagner l'émergence de modes de transports non-polluants.



RESPECTER DES SEUILS DE CONCENTRATION EN PARTICULES FINES ET ULTRAFINES FIXÉS PAR L'OMS EN 2030

Objectif 27 • Améliorer la gestion de la ressource en eau

Le Grand Est est une région où la ressource en eau est abondante et alimente de nombreux territoires environnants. Menacée par les pollutions et le réchauffement climatique, cette ressource apparaît fragile et sera demain sous tension. L'objectif est donc de s'organiser collectivement pour **optimiser la gestion de la qualité et de la quantité d'eau** afin qu'elle puisse continuer à être disponible pour ses différents usages (eau potable, usages domestique/agricole/industriel, transport fluvial, fonctionnalité des milieux aquatiques...).



ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE POUR 91 % DES RIVIÈRES ET 100 % DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES EN 2027 (SDAGE) RÉDUIRE DE 20 % LA CONSOMMATION D'EAU D'ICI À 2030

Objectif 28 • Préserver le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux, les paysages

La diversité et la qualité des milieux naturels et des espèces qu'ils abritent, sont des éléments marquants de la région. Il est essentiel de **préserver ce patrimoine naturel, les paysages et les fonctionnalités des milieux**, pour maintenir et développer la diversité écologique du territoire. Cet objectif se concentre notamment sur la préservation des espèces remarquables du Grand Est, la biodiversité ordinaire et les zones sensibles à préserver.



CLASSER 2 % DU TERRITOIRE EN ESPACES PROTÉGÉS EN 2030

Objectif 29 • Réduire la consommation du foncier naturel et agricole

Dans le Grand Est, l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie ou l'emploi. Cette dynamique d'étalement urbain menace les espaces naturels, forestiers et agricoles et prive la région de leur potentiel économique, environnemental et social respectifs. Afin d'enrayer ce processus, il est essentiel de mettre en ceuvre des politiques et des actions permettant de réduire la consommation du foncier agricole, naturel et forestier, notamment en optimisant les potentiels de développement des espaces déjà urbanisés tout en respectant les principes de l'urbanisme durable.



RÉDUIRE DE **50 %**LA CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES,
NATURELLES ET FORESTIÈRES D'ICI 2030

ET DE **80** % D'ICI 2050







- Grand Est, terre d'innovations et de solutions durables

Notre ambition « Tournée vers l'avenir, créative et audacieuse, la Région organise les mobilités de demain et œuvre pour un urbanisme renouvelé qui contribue au vivre ensemble. Ses citoyens sont acteurs des changements et contribuent à un développement exemplaire. »

De nouveaux comportements pour respecter la planète

En matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, le territoire évolue et fait appel à la responsabilité de tous. Dans cette dynamique de transition, de nouvelles pratiques et des modes de vie qui tiennent compte des grands enjeux environnementaux sont à adopter.

Objectif 30 • Promouvoir un urbanisme de qualité pour des centres-villes/villages attractifs et adaptés aux risques climatiques

Les espaces urbains doivent évoluer pour répondre aux nouveaux usages et besoins mais également s'adapter au changement climatique et améliorer la gestion des risques et des nuisances. Les opérations de renouvellement urbain qui permettent de repenser globalement la ville et ses espaces, autour des mobilités actives et durables, de la mixité des fonctions, des nouvelles formes urbaines ou en renforçant la place de la nature et de l'eau en ville, sont autant d'actions qu'il est nécessaire de poursuivre et de généraliser. Cet urbanisme de qualité et résilient constituera demain un facteur important d'attractivité des centres-villes et centres-villages.



VÉGÉTALISER LA VILLE
ET COMPENSER 100 %
DES NOUVELLES SURFACES
IMPERMÉABILISÉES

Objectif 31 • Mettre les mobilités au cœur de l'urbanisme

Les projets d'aménagement doivent intégrer les infrastructures de transport existantes et mieux anticiper les nouveaux modes de déplacements. Il s'agit d'**organiser la ville autour des infrastructures de transport.** De plus, dans les cœurs de ville, les mobilités douces sont à favoriser pour les trajets de courte distance afin de conserver une bonne qualité de vie en limitant la place de la voiture et ses nuisances.



AU CŒUR DES VILLES -30 % DE VOITURES ET +30 % DE TRANSPORTS EN COMMUN ET DE MODES DOUX EN 2030

Objectif 32 • Adapter l'habitat aux dynamiques démographiques, à la transition énergétique et aux nouveaux modes de vie

Comme les espaces urbains, les logements doivent s'adapter, d'autant que la majorité du parc de logements date d'avant 1975. Les logements doivent s'adapter aux dynamiques démographiques (vieillissement de la population) mais aussi aux nouveaux modes de vie (familles monoparentales, logements étudiants, habitat participatif, parcours résidentiels, lutte contre la vacance...). L'enjeu pour l'habitat est de répondre aux enjeux de la transition énergétique tout en préservant le patrimoine bâti, en mettant en cohérence rénovation et protection.

Objectif 33 • Responsabiliser le citoyen, encourager les démarches participatives et les dialogues

Ces modes de vie renouvelés et respectueux de la planète nécessitent que l'humain soit au cœur du processus. Aussi, responsabiliser le citoyen, encourager les **démarches participatives** et les **dialogues interculturels, interreligieux, intergénérationnels** sont des éléments centraux de la réussite de ce projet d'avenir pour le Grand Est.

Des solutions économiques durables face aux mutations du monde

Pour faire face aux mutations profondes, telles que le changement climatique et la révolution numérique, des solutions innovantes et durables sont mises en œuvre. Elles renouvellent nos modèles de production, de consommation et de gestion des déchets. Le SRADDET s'inscrit ici en synergie avec le SRDEII.

Objectif 34 • Promouvoir l'économie circulaire pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies

transition énergétique implique d'adapter nos modes de production et de consommation. L'ensemble des collectivités, acteurs locaux et entreprises du Grand Est s'engagent ainsi progressivement dans ces changements de comportements. Cette transition majeure passe par une économie générale des ressources, qu'elles soient locales ou mondiales. Pour cela, l'économie circulaire constitue un levier majeur permettant également des économies financières. Il s'agit donc de favoriser l'implication des acteurs dans les différentes composantes de cette économie circulaire (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, allongement de la durée d'usage, économie sociale et solidaire, recyclage, consommation responsable...). Cette économie relocalisée moins dépendante des facteurs extérieurs et donc plus responsable et pérenne, permet de limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la baisse des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.



RÉDUIRE DE 40 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2030 ET DE 75 % EN 2050

Objectif 35 • Rechercher l'efficacité énergétique industrielle et accompagner l'économie verte

Le Grand Est est la seconde région industrielle de France et ce secteur est le premier consommateur d'énergie. Ainsi, rechercher l'**efficacité énergétique industrielle** dans les process, accompagner les filières de l'**économie verte** et développer l'industrie du futur sont des composantes essentielles pour réussir la transition énergétique et développer une économie productive et durable. Il s'agit ainsi de positionner le Grand Est sur les filières nouvelles de l'économie verte et ainsi saisir les opportunités économiques et environnementales offertes par la transition écologique.



RÉDUCTION DE **50** % DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES INDUSTRIELLES EN 2050

Objectif 36 • Reconvertir les friches et accompagner les territoires en mutation

D'un point de vue spatial, les friches constituent pour ces espaces un important potentiel foncier. Leur reconversion, si elle est envisagée au sein d'une stratégie territoriale globale doit permettre leur **réintégration dans le tissu urbain voire pour certaines leur renaturation**, une mise en valeur du patrimoine industriel et minier et le cas échéant une dépollution. À une échelle plus large, les grands bassins industriels doivent poursuivre leur reconversion en diversifiant leurs activités et en trouvant des solutions aux **problématiques environnementales.** Afin que ces transformations puissent s'opérer, il est nécessaire d'engager ces bassins dans un modèle économique durable en accompagnant leurs mutations, notamment dans des démarches d'innovation ou encore autour de l'industrie du futur.

Objectif 37 • Accompagner l'agriculture face aux impacts du changement climatique

L'agriculture doit évoluer pour mieux répondre aux nouveaux besoins des industriels, des consommateurs et des territoires mais aussi pour répondre aux enjeux environnementaux, climatiques et de santé publique. Pour que ces évolutions puissent aussi anticiper les impacts majeurs du changement climatique, l'ambition est d'accompagner le monde agricole pour une agriculture durable, notamment en faisant évoluer ses pratiques culturales.



Objectif 38 • Réinventer le modèle économique des transports et préparer ses évolutions

Les transports permettent de maintenir et de créer des liens. Si la grande majorité des déplacements des personnes se font en véhicule individuel, de nouveaux modèles émergent et changent les comportements. Le transport de marchandises évolue également au gré des évolutions industrielles et des modes de consommation. Toutefois, les modèles économiques des modes de transports et de financement des infrastructures ont peu évolué. Pour maintenir des services efficaces, des infrastructures performantes et permettre l'innovation et la modernisation des systèmes de transport, il faut réinventer le modèle économique des transports et préparer ses évolutions.

Des mobilités réinventées et responsables

Pour que tous les habitants bénéficient de facilités de déplacement sur l'ensemble du territoire régional, l'offre de mobilité s'appuie sur des choix diversifiés et complémentaires. La mobilité répondra aussi aux enjeux liés aux flux de marchandises avec des transports plus propres et durables.

Objectif 39 • Promouvoir les mobilités nouvelles, durables et solidaires

Les modes de transport traditionnels ont montré leurs limites (engorgement des axes, pollutions, bruit, insécurité...). Plusieurs solutions existent déjà et d'autres sont à inventer et à développer. Globalement, il faut promouvoir les mobilités nouvelles, durables et solidaires sur l'ensemble du territoire régional, pour tous et pour tous les usages, notamment par le développement du « MaaS » (Mobility as a Service), c'est-à-dire l'ensemble des dispositions qui permettent aux citoyens de naviguer de manière fluide et continue d'un mode de transport à l'autre (systèmes d'information et de distribution unifiés, ...), mais aussi par la mise en œuvre de plans de déplacement d'entreprises.

Objectif 40 • Devenir une référence en matière de logistique de demain

Le Grand Est est traversé par de nombreux axes de transports performants qui relient de grands pôles d'échanges. Une partie du trafic de marchandises alimente le territoire mais 30 % de ce flux ne fait que le traverser. Afin d'optimiser la logistique locale et de tirer parti des flux traversants, le Grand Est souhaite **devenir une référence en matière de logistique de demain**, en recherchant le report modal de la route sur des modes plus durables comme le rail ou le fluvial, en travaillant sur la problématique du dernier kilomètre, en portant des projets logistiques innovants en réseaux, en qualifiant les plateformes existantes du Grand Est par rapport aux plateformes voisines concurrentes, ou encore en captant les flux d'affaires.



25 % DE PART MODALE
POUR LES MODES ALTERNATIFS À L'HORIZON 2030







...VERS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

Le SRADDET a vocation à être facilement applicable dans les territoires. La mise en œuvre des objectifs du SRADDET passe par plusieurs outils :

- Le **fascicule du SRADDET** qui décline les objectifs en règles générales (prescriptives par la loi) et en mesures d'accompagnement (non prescriptives).
- Les politiques publiques (dispositif d'aides, contractualisation...) de la Région, des Départements, ou encore de l'État...
- Les actions d'accompagnement des acteurs des territoires, comme la mise en réseau d'acteurs...

Plus d'infos: www.grandest.fr



Maison de la Région • 5 rue de Jéricho CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne CEDEX Tél. 03 26 70 3131



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller

BP 91006 • 67070 Strasbourg CEDEX

Tél. 0388156867







Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard

CS 81004 • 57036 Metz CEDEX 01

Tél. 03 87 33 60 00